BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
(B O A-BF)

Société Anonyme au capital de 22 milliards de francs CFA
Siège social : 770, avenue du Président Aboubacar SANGOULE LAMIZANA, 01 BP 1319 Ouagadougou 01
Burkina Faso

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Etabli en application de l'article 715 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Définitif

Janvier 2019

SOFIDEC Audit & Conseil
Oumarou Gilbert SINARE
Expert-comptable
01 BP 3800 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Cabinet Rosette NACRO
Rosette C. RIFFARD NACRO
Expert-comptable Diplômée d'Etat
01 BP 1955 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

I. LETTRE D'OPINION

BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
(BOA-BF)
Société Anonyme au capital de 22 milliards de francs CFA
Siège social : 770, avenue du Président Aboubacar SANGOULE LAMIZANA, 01 BP 1319 Ouagadougou 01
Burkina Faso

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article 715 de l'Acte uniforme OHADA révisé du 30/01/2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions dudit article, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de dresser un rapport dans lequel nous portons à la connaissance du Conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, du Comité d'audit :

- les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés ainsi que leurs résultats ;
- les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- les irrégularités et les inexactitudes que nous aurions découvertes ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Etats financiers soumis à notre audit

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction Générale de votre société et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

(Millions FCFA)

Eléments	31/12/2018	31/12/2017
Total bilan	790 804	752 982
Capitaux propres	66 820	58 459
Résultat net (bénéfice)	17 293	12 713

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale de la BOA-Burkina Faso est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°002-2018/CB/C du 18 septembre 2018 relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit de l'UMOA, nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- l'organisation interne ;
- le fonctionnement des organes sociaux ;
- l'exercice du contrôle interne ;
- la qualité du système d'information et comptable ;
- la gestion et la qualité des risques ;
- le respect de la règlementation prudentielle ;
- la révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions issues de nos travaux se présentent comme suit :

1. Organisation interne

L'organigramme de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO mis à notre disposition en janvier 2019, comprend en plus du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des risques et du Directeur général, neuf (09) directions à savoir, la direction financière, la direction d'audit interne, la direction en charge de l'exploitation et la direction en charge du support, Pôle Banque de Détail, Pôle Banque de l'Entreprise, Pôle Moyens, Pôle Support et Pôle Risque.

Les comités de rémunération et de nomination exigés par la circulaire 01 -2017 CB/C, entré en vigueur depuis le 02 juillet 2018, ne sont pas encore effectifs.

2. Fonctionnement des organes sociaux

Les principaux organes sociaux de la Bank Of Africa Burkina Faso sont l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration et les différents Comités du Conseil d'Administration. La composition et les règles de fonctionnement de ces organes sont régies par les Statuts de la banque et les dispositions légales.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de la banque ont été régulièrement tenus et ont fait l'objet de procès-verbaux dument établis.

3. Exercice du contrôle interne

L'exercice du contrôle interne est assuré au sein de la BOA-Burkina Faso par :

- Le pôle Risque ;
- Le Départements Contrôle Permanent ;
- Le département Conformité ;
- Le contrôle périodique, du ressort de la Direction de l'Audit Interne.

Ces entités contribuent collectivement à apporter une assurance sur le degré de maîtrise des risques.

D'une manière générale, l'évaluation et l'appréciation des procédures et du système de contrôle interne en vigueur au sein de la BOA-Burkina Faso n'ont pas révélé de dysfonctionnements graves susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la situation financière et le patrimoine de la banque au 31 décembre 2018. Elles ont néanmoins mis en évidence un certain nombre de faiblesses jugées non significatives qui feront l'objet d'une lettre de management au Président du Conseil d'Administration et contenant notamment nos principales recommandations en vue de corriger ces faiblesses et de contribuer à l'amélioration constante du système de contrôle interne de la banque.

4. Qualité du système d'information et comptable

Le système d'information de la BOA-Burkina Faso repose sur le progiciel intégré IGOR. Il dispose de modules associés permettant, entre autres, l'automatisation des opérations de guichet, de comptabilité et des risques.
Toutefois, nous avons constaté le traitement non automatisé de certains dossiers. Il est à noter également que le résultat des requêtes d'extraction de données n'est pas toujours satisfaisant, le taux d'anomalie est non négligeable.
Il faut noter, aussi, l'existence de garanties échues figurant dans le système, des comptes d'épargnes à soldes débiteurs.
En outre, le suivi des comptes internes n'est pas automatisé. La banque ne dispose pas d'un logiciel destiné au rapprochement et au lettrage des opérations comptables.

5. Gestion et qualité des risques

La gestion et la maîtrise des risques de la banque sont assurées par le Conseil d'administration à travers notamment la mise en place et le fonctionnement régulier des trois comités suivants :

- Le comité de crédit local ;
- Le comité de crédit élargi ;
- Le comité d'audit et des risques.

L'appréciation de la qualité des risques au niveau de la BOA-Burkina Faso à laquelle nous avons procédé fait ressortir les constats suivants :

- MYNA Distribution Technologies SA et SOGIP SA : Prêts consortiaux sur l'Etat du Sénégal, dont les encours au 31 décembre 2018 s'élèvent à 8 337 millions FCFA enregistrent des impayés de 2 681 millions FCFA. Une copie d'un courrier du Ministre des Finances du Sénégal s'engageant, d'ici fin juillet 2019, à apurer les impayés nous a été transmis. Nous avons demandé le déclassement des comptes en Créances Douteuses et Litigieuses (CDL), conformément à la législation en vigueur ;
- KALYAN RADISSON : ce client n'a effectué aucun remboursement depuis le 31 décembre 2017. Le solde du compte au 31 décembre 2018 s'élève à 2 000 millions FCFA. Nous avons obtenu une copie de l'accord du Groupe pour la restructuration courant février 2019.

6. Respect de la réglementation prudentielle

Nous n'avons pas pu nous assurer du respect de la réglementation prudentielle au 31 décembre 2018 car le FODEP (Formulaire de Déclaration Prudentielle des établissements de crédit et des compagnies financières) au 31 décembre 2018, est en cours de production. Il est dû, au plus tard le 30 avril 2019, à la Banque Centrale.

7. Suivi des recommandations de la commission bancaire sur la LBC-FT

La Commission Bancaire a effectué une mission courant 2018 au sein de la BOA-BF à l'effet de s'assurer du respect des dispositions de la loi n°016-2016/an du 3 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso et des instructions d'application prises par la banque centrale.
Nous avons pris connaissance des recommandations issues de ce contrôle et avons procédé à la vérification de sa mise en application. Toutes les anomalies relevées ont fait l'objet de traitement. La plupart des anomalies ont été régularisées. Pour celles en cours de traitement, nous notons que les recommandations du régulateur sont respectées.

8. Vérifications et informations spécifiques

Conventions règlementées

Le Président du Conseil d'Administration de la Bank Of Africa Burkina Faso ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice sous revue et entrant dans le champ d'application des conventions règlementées visées par les articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et nos contrôles n'en ont pas révélé.

9. Révision des comptes

Postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications doivent être apportées :

A l'issue de nos travaux, des ajustements, des reclassements et des compléments d'écritures comptables ont été proposés à la Direction Générale. Ceux-ci ont été correctement pris en compte pour établir la balance définitive.

10. Opinion sur les états financiers annuels

En conclusion de nos travaux, l'opinion que nous serons amenés à émettre sur le projet d'états financiers de la BANK OF AFRICA BURKINA-FASO (BOA Burkina Faso) au 31 décembre 2018 tels qu'ils vous sont soumis, sera une certification sans réserve .

Ouagadougou, le 29 janvier 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOFIDEC-AC SARL

SOFIDEC
01 BP 3600 Ouagadougou 01
Tel.. +226 25 37 69 51
+226 25 37 69 52
Audit & Conseil

Oumarou Gilbert SINARE
Associé - Gérant
Expert-comptable
inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

Cabinet ROSETTE NACRO

Cabinet Rosette NACRO
01 BP 1955 Ouagadougou 01
Tél : 25 37 18 93
Email : canacro@fasonet.bf

Rosette C. RIFFARD NACRO
Directrice Générale
Expert-comptable Diplômée d'Etat
inscrite au Tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

II. ANNEXES

BANK OF AFRICA BURKINA FASO

BILAN

destiné à la publication

C 2018 12 31 C 0084 A AC0 01 3

POSTE	ACTIF	31/12/2017 RETRAITE	31/12/2018
1	**CAISSE , BANQUES CENTRALES, CCP**	**27 796 430 128**	**24 201 939 649**
2	**EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES**	**198 140 043 043**	**163 528 578 647**
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	37 849 755 226	26 451 385 517
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	425 118 685 867	513 110 607 607
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	10 944 567 328	13 652 519 212
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	*22 340 197 953*	*26 226 550 884*
7	**ACTIONNAIRES ET ASSOCIES**	**0**	**0**
8	*AUTRES ACTIFS*	*6 610 493 549*	*2 198 236 455*
9	COMPTES DE REGULARISATION	11 190 789 545	8 707 011 335
10	*PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME*	*1 707 540 479*	*1 588 256 772*
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	100 000 000,00	
12	*PRETS SUBORDONNES*	0	0
13	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**187 002 263**	**42 050 682**
14	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**10 996 732 015**	**11 096 741 967**
	TOTAL DE L'ACTIF	**752 982 237 396**	**790 803 878 727**

Etat Certifié
Conforme aux Ecritures

SOFIDEC
01 BP 3600 Ouagadougou 01
Tél.. +226 25 37 69 51
+226 25 37 69 52
Audit & Conseil

Cabinet Rosette NACRO
01 BP 1955 Ouagadougou 01
Tél : [illegible]

BANK OF AFRICA BURKINA FASO

BILAN

destiné à la publication

C 2018 12 31 C 0084 A AC0 01 3

POSTE	PASSIF	31/12/2017 RETRAITE	31/12/2018
1	**BANQUES CENTRALES , CCP**	**1 387 186 669**	**883 815 892**
2	*DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES*	157 672 246 476	**141 711 614 574**
3	DETTE A L'EGRAD DE LA CLIENTELE	525 972 449 702	569 049 235 722
4	DETTES REPRESENTEE PAR UN TITRE	9 140 324	0
5	*AUTRES PASSIF*	*1 887 196 105*	8 459 687 628
6	COMPTES DE REGULARISATION	7 392 413 711	3 467 219 757
7	PROVISION	202 677 089	411 911 144
8	**EMPRUNTS ET TITRE EMIS SUBORDONNES**		
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILLEES		
10	CAPITAL SOUSCRIT	22 000 000 000	22 000 000 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	2 691 000 000	2 691 000 000
12	RESERVES	10 448 484 733	12 707 848 257
13	**ECARTS DE REEVALUATION**		
14	**PROVISION REGLEMENTEES**		
15	**REPORT A NOUVEAU (+/-)**	**10 606 220 700**	**12 128 222 650**
16	**RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)**	**12 713 221 887**	**17 293 323 103**
	TOTAL DU PASSIF	**752 982 237 396**	**790 803 878 727**

Etat Certifié
Conforme aux Ecritures

SOFIDEC
01 BP 3600 Ouagadougou 01
Tel.: +226 25 37 69 51
+226 25 37 69 52
Audit & Conseil

Cabinet
01 BP 1955
Tél : 25 37 18 93

BILAN

destiné à la publication

C 2018 12 31 C 0084 A AC0 01 3

POSTE	HORS BILAN	31/12/2017 RETRAITE	31/12/2018
POSTES	ENGAGEMENTS DONNES	89 016 093 569	57 825 106 093
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	871 901 928	650 587 973
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	88 144 191 641	57 174 518 119
3	ENGAGEMENTS SUR TITRE	0	0
POSTES	ENGAGEMENTS RECUS	630 863 309 333	647 960 803 967
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	343 416 120	
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	630 519 893 213	647 960 803 967
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Etat Certifié
Conforme aux Ecritures

SOFIDEC
01 BP 3600 Ouagadougou 01
Tél.. +226 25 37 69 51
+226 25 37 69 52
Audit & Conseil

Cabinet Rosette NACRO
01 BP 1955 Ouagadougou 01

BANK OF AFRICA BURKINA FASO

SOFIDEC 01 BP 3600 Ouagadougou 01 Tél. +226 25 37 69 51 +226 25 37 69 52 Audit & Conseil

Cabinet Rosette NACRO 01 BP 1455 Tél. 25 37 18 93

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

C 2018 12 31 C 0084 A AC0 01 3

POSTE	PRODUITS/CHARGES	31/12/2017 retraité	31/12/2018
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	45 183 742 901	47 946 582 292
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-20 567 744 349	-21 515 514 591
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	1 220 995 203	486 742 904
4	COMMISSONS (PRODUITS)	4 551 529 237	6 650 050 166
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-362 169 419	-277 926 630
6	**GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**	**2 174 755 816**	**2 258 343 593**
7	**GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**	**92 554 658**	**-63 740 724**
8	**AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**	**4 566 930 739**	**4 465 874 682**
9	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**	**-443 446 873**	**-307 513 720**
10	**PRODUIT NET BANCAIRE**	**36 417 147 913**	**39 642 897 972**
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-15 243 897 549	-16 489 374 999
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-2 319 246 617	-2 307 693 577
14	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	**18 854 003 747**	**20 845 829 396**
15	**COUT DU RISQUE**	**-5 605 200 660**	**-1 089 465 873**
16	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	**13 248 803 087**	**19 756 363 523**
17	**GAINS OU PERTE NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES**	**0**	**55 544 605**
18	**RESULTAT AVANT IMPOT**	**13 248 803 087**	**19 811 908 128**
19	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**	**-535 581 200**	**-2 518 585 025**
20	**RESULTAT NET**	**12 713 221 887**	**17 293 323 103**

Etat certifié Conforme aux Ecritures